# Le défi du Lion

**Du 07 au 09 Novembre 2020**
**Régate en SOLO ou DOUBLE**
**En Baie d'Aigue Morte**
**organisée par la SNGRPC**
**Grade 5A**
**Une épreuve du Championnat Occitanie Habitable Duo**

## Equipement de sécurité obligatoire pour navigation côtière à 6 milles d 'un abri
## VHF obligatoire

### ORGANISATION

LE DEFI DU LION est une régate organisée par la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue dont l'objectif est de faire courir des bateaux menés en Solo et Double.

Pour départager les concurrents, de nombreuses courses seront alors organisées: du parcours banane au grand côtier de 50MN, il va falloir être polyvalent pour remporter le défi !

Au-delà de l'aspect sportif, c'est surtout une régate qui se veut conviviale, ouverte à tous, des plus aux moins aguerris.

Cet évènement est sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

1. **REGLES**

La régate sera régie par :
1.1 *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),*2016/2020*
*1.2* les règles de course de la classe OSIRIS.
1.3 le présent avis de course
1.4 les règlements fédéraux,
1.5 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

BANQUE POPULAIRE PARTENAIRE OFFICIEL
MARINE NATIONALE PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

## 3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

### 3.1 ADMISSIBILITE

La régate est ouverte à tous les bateaux de catégorie de **conception A,B,C norme CE** ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5 ième catégorie de navigation ou équivalent**

**et** jaugés en **OSIRIS habitable** groupes A,B,C,D,L,R1,R2 et R3.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et régler en ligne sur www.sngrpc.com ou en contactant le secrétariat de la SNGRPC **au plus tard le jeudi 5 novembre 17 h.**
L'inscription sera définitive lors du règlement des frais d'inscription.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| Classe | Montant |
|---|---|
| Solo | 70 euros réduit à 60 euros si règlement avant le 5/11 |
| Double | 85 euros réduit à 75 euros si règlement avant le 5/11 |

## 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :
au plus tard le 05 novembre 2020 de 9h00 à 17h00
5.2Jauge et contrôles :
des contrôles de jauge et d'équipement pourront étre effectués tout au long de l 'épreuve.

5.3 Jours de course

| Date | | Classe(s) |
|---|---|---|
| 07/11/2020 | *Briefing 9h30 à disposition à 11h00* | Solo / Double |
| 08/11/2020 | *Briefing 9h à disposition à10h30* | Solo / Double |
| 09/11/2020 | *Briefing 9h à disposition à 10h30* | Solo / Double |

**Les briefings tiendront obligatoirement compte des consignes sanitaires actualisées**

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles sur le site de la SNGRPC en version électronique (https://www.sngrpc.com/defi-du-lion/ )

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construits ou petits côtiers, et un grand côtier qui pourra faire jusqu'à 50 milles nautiques

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

**Il sera effectué un classement séparé pour le groupe 1 rating net de 0 à 23**
**pour le groupe 2 de rating supérieur à 23**
**et pour le groupe 3 SOLO**
**Un classement scratch sera transmis pour le Championnat d'Occitanie DUO**

9.1 Pour chaque course le classement sera réalisé selon le système de points à minima. Le classement final sera obtenu en additionnant les points obtenus à chaque course, le premier étant celui qui a obtenu le moins de points.
9.2 Pour le calcul du temps compensé il sera appliqué le système de calcul temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec CVL.
9.3 Courses retirées :
(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand plus de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, le grand côtier comptant pour 2 courses.

**10. PLACE AU PORT**

Emplacement au port : renseignements à prendre au secrétariat de la SNGRPC.

**11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU** *[DP]*

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**12. COMMUNICATION RADIO** *[DP]*

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. PRIX**

Des prix pourront être distribués par l'organisation.

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat de la SNGRPC.
CORINNE 04/66/53/29/47 ( secrétariat fermé les lundis et mardis)


*Commission Centrale d'Arbitrage* *AC Habitables - janvier 2017*

## ANNEXE ZONE DE COURSE
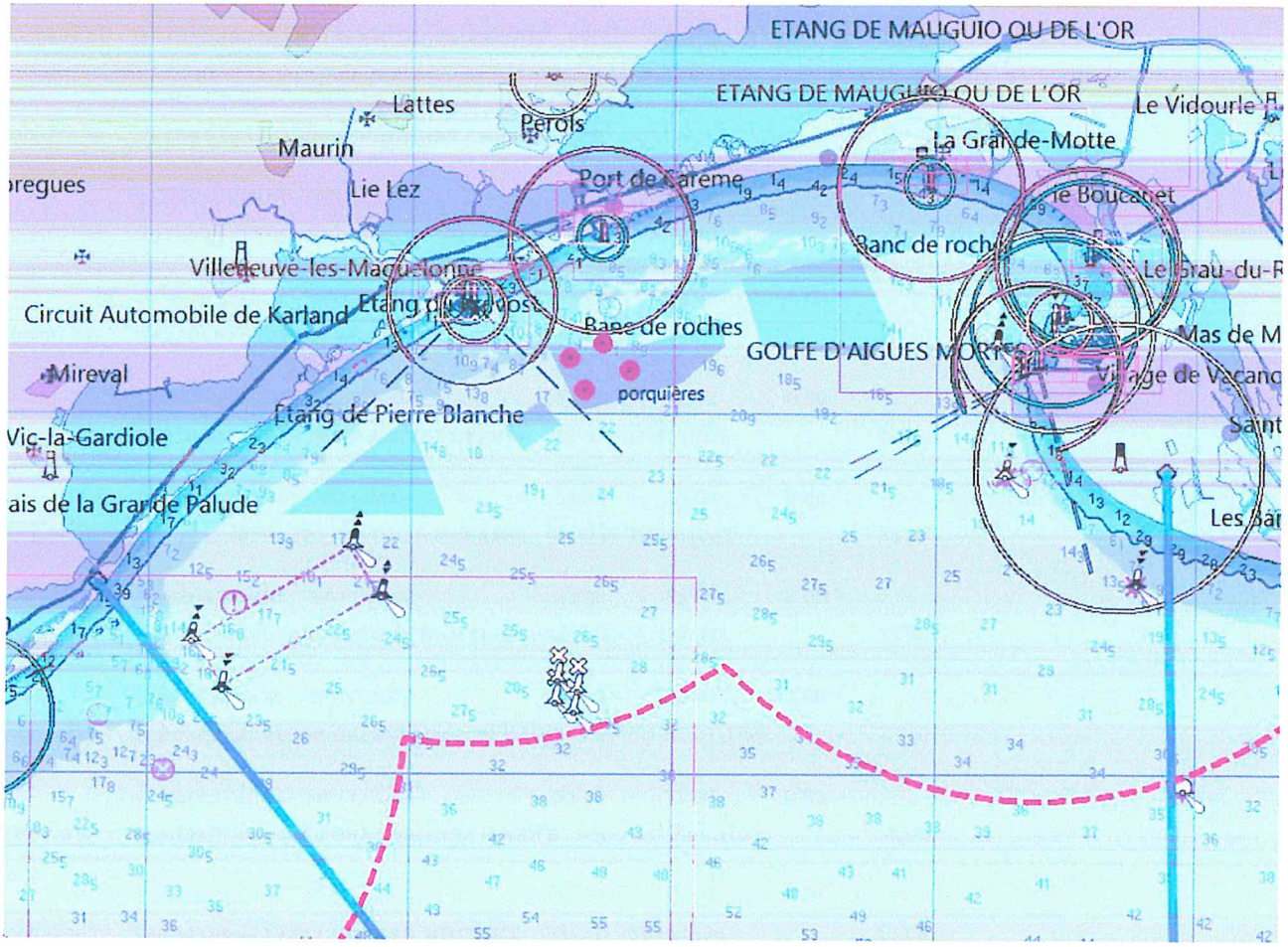
**La zone de navigation est comprise dans la bande des 6 milles d'un abri, délimitée à l'Ouest par le parc Conchylicole de Frontignan et à l'Est par la cardinale Sud Des Barronets. qui pourront être contournés.**